



BULLETTIN MUNICIPAL

Mairie de GOURBIT

n°2

Décembre 2001

05/61/05/16/11

EDITORIAL

Chers concitoyens,

Bientôt la fin de l'année 2001 et en corollaire les fêtes de Noël et du jour de l'an.

Depuis les élections du mois de mars 2001, le conseil Municipal, force de propositions, a montré son engagement par sa présence et son travail.

Le Maire se réjouit de cet investissement...

Grands nombres de projets ont vu le jour et chacun peut apprécier les améliorations apportées dans la qualité de vie de notre village et l'embellissement de nos bâtiments communaux.

Nous essayerons au travers de ces modestes bulletins de vous tenir informé des points importants concernant la gestion de la municipalité, dans un esprit de clarté et d'ouverture au dialogue.

2002 s'ouvre à nous, en cette occasion, le conseil Municipal vous souhaite de bonnes Fêtes et une heureuse année, formule à votre intention les meilleurs voeux et vous remercie de la confiance que vous lui témoignez.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A PROPOS DU COMITE DES FETES

La municipalité est heureuse des bonnes relations entretenues avec la nouvelle direction du comité des fêtes. Ce qui laisse présager une diversification dans les animations et l'organisation des fêtes du village.

L'EQUIPEMENT

Le conseil Municipal, remercie la Subdivision de l'équipement qui par la réalisation des travaux d'élargissement a permis une meilleure visibilité de circulation sur la départementale 23.

Elle a procédé au renforcement de la chaussée dans l'attente de la réfection totale du revêtement de la chaussée en 2002.

SYNDICAT DE LA FORÊT INDIVISE ET SYNDICALE DES TROIS SEIGNEURS

QUELLE EST LA MISSION DU SYNDICAT ?

La gestion des coupes, l'entretien des arbres, la protection contre le feu, le dégagement des plantations, l'entretien des routes et des fosses d'écoulement, la fermeture des pistes parallèles, le balisage des pistes touristiques et la vente de coupes.

Cinq communes sont représentées par le syndicat : BANAT, BEDEILHAC, GOURBIT, RABAT, SURBAT.

La commune de GOURBIT est représentée par : F.TEYCHENE, A.GALY, C.ESTEBE et H.PUJOL.

D'OU PROVIENT SON BUDGET ?

Les ressources budgétaires proviennent des ventes de coupes et des subventions Européennes.

Pour l'exercice 2000 écoulé, les comptes administratifs laissent apparaître pour la forêt syndicale, un excédent de 59.348 Euros et la forêt indivise un excédent de 16.376 Euros.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le Syndicat est composé de deux entités indépendantes :

La montagne et la forêt indivis

Ils sont soumis à l'ONF pour la gestion, et les décisions sont prises par le conseil syndical qui se réunit environ tous les trois mois.

Inconvénient : toutes les communes ne sont pas représentées dans les deux syndicats et les revenus sont différents d'un syndicat à un autre, les fonds ne sont pas transposables.

La gestion de la faune est confiée par bail au groupement d'intérêt cynégétique des trois Seigneurs ou les cinq communes sont représentées par des délégués et présidé par Alain GALY.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Fusionner les deux Syndicats afin d'améliorer la gestion. Réinjecter les bénéfices dans le budget des communes. La mise en place mesurée des plantations en préservant le patrimoine culturel local. Protéger les chemins ancestraux, la faune et la flore. Améliorer les refuges de montagne. Pérenniser les pâturages et l'élevage.

Alain GALY

VISITE

Sur l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet de l'Ariège sera présent dans notre village le 1^{er} Février 2002 pour présider une séance de travail et visiter les différents chantiers terminés ou en cours (Le Moulin, la Mairie l'église).

Nous travaillerons également sur les chantiers à venir, notamment, la nouvelle Mairie, l'espace propreté, et l'extension du cimetière.

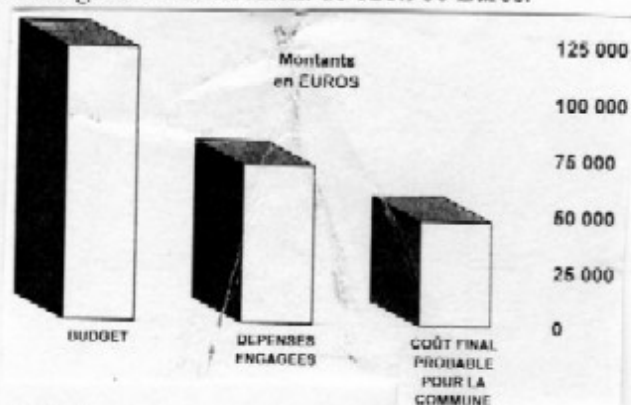
Le Conseil Municipal

LES TRAVAUX

L'exercice 2001 prend fin, les travaux engagés s'achèvent. Parmi les plus importants, nous rappellerons ceux qui rentrent dans le cadre des contrats de terroir, c'est à dire la réfection du lavoir, le remplacement des abreuvoirs, l'assainissement des murs de l'église par la collecte des eaux pluviales. Puis dans un autre registre, la réalisation du parking de l'église, la réfection du plancher de la Mairie et de la toiture de la grange du moulin, le rajeunissement du clocher de l'église. Enfin, la réalisation rapide du parking municipal qui permet de recevoir plus de 14 véhicules et de libérer la place du village pour le plaisir de tous.

Ces chantiers ont été répartis sur des entreprises locales dans un esprit d'équité, en fonction de leur moyens, disponibilités mais aussi des coûts.

Le coût global de ces travaux représentera pour la commune, 40% du budget d'investissement de 121.960 Euros.



Pour 2002, d'autres projet sont dans les cartons. Nous pensons à la réalisation de la nouvelle Mairie, l'espace propreté, l'extension du cimetière.....

Bernard DEFFARGES

AU FIL DE L'EAU.....

Après avoir lancé la procédure nécessaire à la mise en place des périmètres de protection des captages, le syndicat des eaux du Soudour travaille à la fiabilisation de la qualité de l'eau.

Pour ce faire, il est impératif de passer par une technique de traitement efficace garantissant la potabilité de l'eau.

Plusieurs possibilités existent, parmi lesquelles, nous retiendrons le traitement à base de chlore ou par ultra-violets.

Malgré un investissement supérieur, mais compte tenu de sa fiabilité et prenant en compte le fait que les problèmes de stabilité dans la qualité ont leur origine aux point de captages et non dans les réseaux de distribution, nous orienterons notre choix en faveur de la technique des ultra-violets.

Un mot sur l'assainissement.....

Nous vous rappelons qu'à ce jour, tout le monde doit être raccordé au réseau d'assainissement, selon l'article L .33 du code de la santé publique.

Tous ceux qui n'auraient pas encore effectué les travaux sont invités à le faire, afin de se mettre en conformité avec la loi et d'éviter ainsi d'être pénalisés.

Afin de nous permettre la mise à jour de notre fichier, nous invitons les retardataires à nous retourner leur demande dans les meilleurs délais.

Yves GUIMONT

RENOVATION DU PATRIMOINE

Les opérations de rénovation de l'habitat et des façades subventionnées par l'état et la Communauté des Communes, prennent fin le 31 décembre 2001.

Seuls les dossiers en cours d'instruction et déposés avant cette date, seront pris en considération.

LE MAIRE